

Formulaire de demande d'attribution d'une aide forfaitaire

à retourner au plus tard le **15 juin 2021**
à la DDT des Vosges– SEAF/BDR
22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX
ou par courrier électronique à ddt-seaf-pse@vosges.gouv.fr

Conformément aux circulaires du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 03 mai 2021 et du 21 mai 2021, une aide d'urgence est mise en œuvre afin d'aider les entreprises agricoles de production fruitière ayant subi des dommages suite à l'épisode gel survenu en avril 2021.

Sont éligibles à cette aide :

- les exploitants agricoles à titre principal, les GAEC, les EARL, autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50% des parts sont détenues par des exploitants agricoles à titre principal (directement ou indirectement)
- **les exploitations dont la production fruitière représente au moins 20 % du produit brut total.**

Cette aide forfaitaire est plafonnée à 5 000€ par exploitation agricole, la transparence s'applique pour les GAEC.

Le montant de l'aide est modulé en fonction de trois critères : Taux de perte estimé sur la production fruitière, présence d'un nouvel installé sur l'exploitation, mise en œuvre de moyens de lutte contre le gel en avril 2021.

Afin de prétendre à cette aide d'urgence, il est nécessaire de compléter le formulaire ci-après. Suite à l'instruction de la demande par les services de la DDT ds Vosges, un courrier sera adressé à chaque demandeur pour l'informer de la décision prise et, le cas échéant, du montant d'aide attribué.

Identification de l'exploitation

Statut juridique	<input type="checkbox"/> Exploitant individuel à titre principal <input type="checkbox"/> GAEC <input type="checkbox"/> EARL <input type="checkbox"/> SCEA <input type="checkbox"/> Autre.....(préciser)		
Nom Prénom / Raison sociale			
N° de PACAGE			
Adresse	Code postal	Commune	
Téléphone		SIRET	
@ Email			

Caractéristiques de l'exploitation

SAU ha a
Surface totale en vergers ha a
Les productions fruitières représentent quel pourcentage du produit brut de votre exploitation ? (1) (2) %	
(1) <u>Vous disposez d'une comptabilité</u> : Joignez la copie du dernier compte de résultat de votre exploitation	Pièce jointe ..	
(2) <u>Vous ne disposez pas d'une comptabilité</u> : Joignez une attestation sur l'honneur dans laquelle vous précisez la part de la production de fruits dans le produit brut de l'exploitation	..	
Etes-vous installé sur l'exploitation depuis moins de 5 ans ou y a-t-il, au sein de la société, un associé installé depuis moins de 5 ans ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Déclaration dégâts de gel

Tableau récapitulatif des cultures et communes impactées par les épisodes de gel du mois d'avril 2021								
Barème 2020			Communes	Surfaces productives	Taux de pertes estimé			
Codes RFA	Production Libellé culture	Rdt Moyen Qx/ha			Inf à 30 %	30 à 50 %	50 à 70 %	Supérieur à 70 %
91770	Cerisier	55						
91771	Cerisier bigarreau	80						
91778	Cerisier bouche	150						
91780	Cerisier extensif	55						
91782	Cerisier intensif	130						
91783	Cerisier semi-intensif	80						
92723	Fraisier	147						
92740	Framboisier	70						
92880	Groseiller rouge	59						
93580	Bluet myrtille	100						
94040	Pêcher	100						
94041	Pêcher bio	60						
94437	Poirier extensif	115						
94438	Poires destinées à la transformation (poires Williams)	400						
94439	Poirier intensif	250						
94550	Pommier	332						
94556	Pommier extensif	196						
94562	Pommier industrie	500						
94781	Prunier de table bio	15						
94782	Prunier début production mirabelle intensif	120						
94783	Prunier mirabelle	120						
94784	Prunier mirabelle extensif	50						
94786	Prunier mirabelle intensif	175						
94787	Prunier mirabelle semi-intensif	90						
94789	Prunier pleine production mirabelle intensif	150						
94790	Prunier quetsche	250						
94791	Prunier quetsche extensif	74						
94792	Prunier quetsche intensif	150						
94794	Prunier très extensif mirabelle	15						
96004	Vigne autre vin de table	49						
96016	Vigne VDP	40						

Tableau récapitulatif des cultures et communes impactées par les épisodes de gel du mois d'avril 2021								
Barème 2020			Communes	Surfaces productives	Taux de pertes estimé			
Codes RFA	Production Libellé culture	PU ha			Inf à 30 %	30 à 50 %	50 à 70 %	Supérieur à 70 %
90451	Persil	195						
91290	Asperge blanc	226						
91630	Carotte	125						
91710	Céleri rave	155						
92240	Concombre	88						
92320	Courgette	166						
92562	Endives racine	121						
93081	Laitue plein champ	117						
93680	Navet	112						
94410	Poireau	204						
94620	Pomme de terre	70						
95429	Tomate sous abri chaud	131						
92723	Fraisier	400						
92740	Framboisier	700						
92880	Groseiller rouge	400						
93580	Bluet myrtille	450						
91653	Cassis récolte manuelle	450						